



Arrêt de travail et démission

Par **chevry2015**, le 17/05/2023 à 22:20

Bonjour,

Je suis en arrêt de travail (pas d'accident du travail) pour maladie.

Est ce que je suis autorisée à postuler pendant mon arrêt?

Durant cet arrêt, j'ai postulé pour d'autres postes et on me propose un CDI.

Est ce que je peux signer le contrat de travail, donner ma démission tout en étant en arrêt et embaucher dans la nouvelle entreprise à la fin de mon préavis?

Par avance merci de vos réponses!

Carine

Par **Cousinnestor**, le 18/05/2023 à 07:05

Hello !

Oui vous pouvez **Chevry** en respectant néanmoins votre préavis :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31679>

A+

Par **P.M.**, le 18/05/2023 à 09:47

Bonjour,

A priori, vous pouvez effectivement postuler à un autre emploi et signer un nouveau contrat si c'est pendant vos heures de sortie autorisées et si ce n'est pas considéré comme une activité professionnelle mais vous ne pouvez pas être embauchée par un nouvel employeur avant le terme du préavis et donc commencer la nouvelle activité..

Par **Cousinnestor**, le 18/05/2023 à 10:43

Hello !

PM, SVP comment le fait "*d'effectivement effectivement postuler à un autre emploi et signer un nouveau contrat*" pendant un arrêt maladie pourrait-il être "*considérée comme une activité professionnelle*" ? En tout cas Chevy n'envisage pas de "*commencer la nouvelle activité*" avant la fin de son préavis.

A+

Par **janus2fr**, le 18/05/2023 à 10:57

[quote]

Est ce que je peux signer le contrat de travail, donner ma démission tout en étant en arrêt et embaucher dans la nouvelle entreprise à la fin de mon préavis?

[/quote]

Bonjour,

Il faudra aussi attendre la fin de l'arrêt maladie pour embaucher...

Par **P.M.**, le 18/05/2023 à 11:09

[quote]

PM, SVP comment le fait "*d'effectivement effectivement postuler à un autre emploi et signer un nouveau contrat*" pendant un arrêt maladie pourrait-il être "*considérée comme une activité professionnelle*" ? En tout cas Chevy n'envisage pas de "*commencer la nouvelle activité*" avant la fin de son préavis.[/quote]

Je ne suis pas Juge et vous non plus pour envisager une Jurisprudence, on aurait pu douter aussi qu'une participation à une réunion d'association sportive soit proscrite pendant un arrêt-maladie avant que ce soit le cas...

D'autre part, je rappelle la formulation de la question bien posée avec un point d'interrogation comme vous l'exigez :

[quote]

Est ce que je peux signer le contrat de travail, donner ma démission tout en étant en arrêt et **embaucher** dans la nouvelle entreprise à la fin de mon préavis?[/quote]

D'où une de mes précisions complétée par Janus2fr...